TI MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE Union-Discipline-Travail

LE MINISTRE

Abidjan, le 28 JUIN 2022

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance des personnes ayant formulé des demandes de dérogation en vue de faire acte de candidature aux concours administratifs, session 2022, que les réponses sont disponibles sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique: www.fonctionpublique.gouv.ci.

www.roncdonpublique.gouv.ci.

Le Ministre de la Fonction Publique les invite, par conséquent, à les consulter et éventuellement, à prendre les dispositions nécessaires pour remplir les formalités d'inscription auxdits concours.



